

je crois. Si nous désirons l'union des divers éléments de notre population, laissons-nous guider par les facteurs d'ordre économiques plutôt que géographiques.

Une autre pensée et je conclus. La sécurité économique des Prairies de l'Ouest est en danger. L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) est un grand voyageur et il est sûrement au courant de la plupart des problèmes que suscitent la géographie de notre pays. Tout le monde apprécie l'intérêt qu'il porte à la mise en valeur des ressources naturelles de l'Ouest canadien et le fait qu'il en reconnaît la nécessité.

Je signale à la Chambre une des conséquences du transfert de leurs ressources naturelles à l'Alberta et à la Saskatchewan. Si vous consultez une carte du Canada, vous remarquerez que les grandes rivières qui arrosent nos plaines prennent naissance sur le versant oriental des Rocheuses. Avant de transférer les ressources naturelles aux provinces, le gouvernement fédéral exécutait un vaste et excellent programme de conservation et de protection de la forêt sur ce versant des Rocheuses. C'est là que les deux bras de la Saskatchewan, la Red-Deer, la Bow et plusieurs autres cours d'eau ont leur source. Des raisons d'ordre financier ont empêché l'Alberta de maintenir le même organisme de conservation forestière et, de ce fait, dans les années écoulées depuis des milliers de milles carrés de bois ont brûlé. Des feux de forêts périodiques ont dénudé ces versants et le débit de ces rivières, au lieu d'être un avantage, est devenu une menace. On me dit que le niveau hydrostatique sous ces grandes plaines baisse d'année en année. J'engage vivement le comité chargé d'étudier les problèmes de la restauration d'après-guerre d'examiner l'opportunité pour le Gouvernement de conclure avec l'Alberta un accord convenant à la province, et, en vertu duquel, les autorités fédérales acquerront de nouveau la haute main sur le versant oriental des Rocheuses.

Nous nous assurerons ainsi que la forêt qui fait fonction de réservoir pour ces cours d'eau sera conservée, par une mesure économique qui assurera autant que possible que nos plaines de l'Ouest ne se transformeront pas en un réservoir de poussière.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront aussi brèves que possible, car j'estime que nous devrions tout faire pour terminer cet après-midi nos délibérations sur l'institution du comité. Je n'entends pas revenir plus que de raison sur les commentaires faits au cours du débat, sauf à dire que le travail du comité de la restauration est étroitement lié au travail du comité dont nous étudions actuellement l'ins-

titution. Je partage l'opinion d'autres honorables députés qui ont dit que l'embauchage intégral dans tout le pays est une condition essentielle de tout plan efficace d'assurance-maladie ou d'autres mesures de sécurité sociale.

La période immédiate d'après-guerre ne m'inspire aucune crainte en ce qui concerne l'embauchage au pays, surtout dans les régions que l'on a hautement industrialisées. Il est manifeste que dans une période fort courte après la guerre ces régions travailleront à plein rendement à la production des denrées de consommation dont nous aurons alors besoin. Mais il y a d'autres régions qui n'auront pas l'avantage de fournir ces denrées de consommation dont nous avons si grand besoin et c'est au sujet de ce problème que je tiens à dire quelques mots. Nous serons incapables d'établir un plan efficace de sécurité sociale à moins que nous ne créions d'abord les conditions voulues qui peuvent procurer de l'emploi à tous ceux qui sont en état de travailler. J'ai discuté assez longuement cette question au cours du débat en réponse à l'adresse sur le discours du trône et j'éviterai de citer les faits et les chiffres que j'ai présentés alors.

Pour moi, le plus grand obstacle à l'instruction d'une économie bien équilibrée et à l'avènement de la prospérité, non seulement au Canada mais dans tous les pays du monde, est l'absence de l'esprit de bonne entente entre les peuples. Si nous voulons appliquer la charte de l'Atlantique, il nous faut commencer à faire quelque chose en vue de développer l'esprit de bonne entente entre les nations. C'est en vain que le président Roosevelt et M. Churchill auront formulé la charte de l'Atlantique et nous ne pouvons guère espérer en voir la réalisation si le sentiment qui est à la base de cette charte n'est pas implanté dans le cœur et l'esprit de la population dans les pays dont ces hommes sont les chefs. Tout grands hommes qu'ils soient, ils disparaîtront bientôt de la scène du monde, et nous ne pouvons espérer atteindre les objectifs visés dans cette charte si ces hommes ne laissent pas derrière eux des chefs et des peuples animés du même sentiment.

Il en est ainsi de nos problèmes intérieurs. Il faut nécessairement que les Canadiens développent en eux un esprit de bonne entente et d'assistance mutuelle si nous voulons espérer voir un jour régner la prospérité à laquelle a droit notre population. En somme, nous ne sommes pas seulement citoyens de l'Ontario ou de la Saskatchewan, mais citoyens du Canada. Je suis certain que, si nous nous arrêtons à y penser, nous devons reconnaître que le fait d'habiter l'Ontario, province possédant de vastes ressources qui ont été mises